

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

AMENDEMENT

N ° AS775

présenté par

M. Cinieri, M. Taite, Mme Anthoine, M. Bourdeaux, M. Brigand, Mme Duby-Muller,
M. Seitlinger, Mme Tabarot, M. Portier et M. Ray

ARTICLE 7

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.